



Accordons
nos projets

Le groupe rue Jeanne d'Arc à Paris 13^e

Une rénovation adaptée au bâti

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de sa participation aux objectifs du plan climat de la Ville de Paris, la RIVP a entrepris une politique d'amélioration énergétique de son patrimoine de logements existants, afin de réduire sensiblement leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

La rénovation du groupe s'inscrit pleinement dans le cadre de cette politique. Construits en 1921, les logements, situés 59 rue Jeanne d'Arc à Paris, étaient jusqu'à présent équipés de chaudières standards, installées il y a environ 15 ans et raccordées sur des conduits de fumée individuels. Ces chaudières assuraient également une fonction ventilation à travers leur coupe tirage.

Les logements de cette résidence ont ainsi fait l'objet d'une rénovation fin 2011 visant à améliorer les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude individuels.



La Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP)

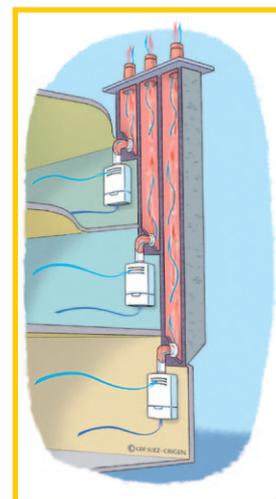
- Société d'économie mixte locale
- 54 000 logements gérés, principalement à Paris
- 900 logements livrés en 2010



Un maître d'ouvrage satisfait

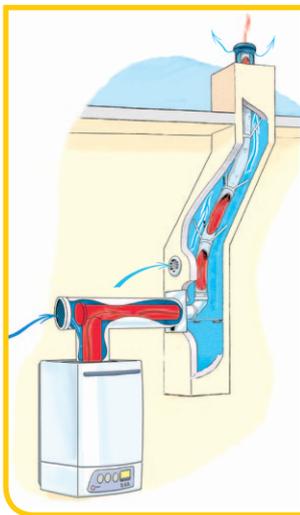
Sébastien Rouvreau,
Expert Energie Fluides à la RIVP :

“ La rénovation du 59 rue Jeanne d'Arc s'inscrit dans une démarche plus vaste d'amélioration de notre parc de chaudières individuelles. Dans le cas de cette résidence, la solution «classique» aurait consisté à remplacer à l'identique les chaudières par des chaudières standards. Nous avons préféré opter pour la solution associant chaudière à condensation et système AirFlue Rénovation, bien que celle-ci implique un investissement légèrement plus important, car cette solution permet une nette amélioration de la performance du système de chauffage avec, à la clé, des économies de charges de chauffage pour nos locataires. ”



Contacts GrDF :

Christine SCHERLER - 01 44 06 89 21
Jihane LOUDIYI - 01 44 06 89 19



Chaudière à condensation et système Airflue Rénovation : efficacité et économies

L'opération réalisée par la RIVP a consisté à remplacer l'ensemble des chaudières standards existantes par de nouvelles chaudières à condensation. Celles-ci présentent des rendements nettement supérieurs aux chaudières anciennes : une performance qui permet aux locataires de diminuer leurs charges de chauffage et d'eau chaude.

Pour 55 logements de la résidence, l'installation d'une nouvelle chaudière à condensation, en lieu et place de l'ancienne chaudière standard, a été rendue possible par l'utilisation du système innovant **Airflue Rénovation**.

Développé en 2010 par POUJOLAT avec l'appui du CRIGEN (Centre de Recherche et Innovation sur le Gaz Naturel et les Energies Nouvelles), ce système permet d'adapter les conduits individuels existants à la condensation, tout en préservant la ventilation qui était assurée par la chaudière existante et son coupe tirage.

La combinaison Chaudière à condensation / Système Airflue Rénovation, spécifiquement adaptée pour les logements construits avant les années 50 et équipés de conduits individuels maçonnés, constitue donc une solution efficace pour diminuer la consommation d'énergie des logements existants !



Des performances énergétiques accrues

- Une réduction sensible des consommations d'énergie pour les locataires
- Un gain en confort et en sécurité
- Un coût d'investissement maîtrisé : 2 040 € HT par logement



Une mise en œuvre rapide et adaptée aux contraintes du bâti

Bernard Guyot, Société EHTA : «Préalablement à la réalisation du chantier, et comme il s'agissait d'un produit innovant, nous avons fait réaliser en août 2011 un logement témoin afin de tester la mise en œuvre du système Airflue Rénovation, son adaptabilité au site, et les durées d'intervention qui nous seraient nécessaires pour le mettre en œuvre. Ce test concluant nous a encouragés à utiliser ce système pour les autres logements à rénover».

Pascal Harinthe, Société COURTEILLE : «L'installation a été réalisée dans un délai d'environ deux mois, à raison de trois logements par jour. Pour les locataires, les nuisances ont été minimales, avec une durée de travaux d'une demi-journée par logement, ce qui a permis d'éviter des interruptions trop longues de la fourniture de chauffage et de l'eau chaude».



Accordons nos projets

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
www.grdf.fr